

VENTES A L'ENCOAN.

BULLETIN FLUVIAL.

Fourni par le Bureau Météorologique à la Nouvelle-Orléans... Département de l'Agriculture des Etats-Unis

Nouvel-Orléans 4 novembre 1911

Table with columns: STATIONS, Hauteur, etc. Lists various river stations and their water levels.

Table with columns: Nouvelle-Orléans, Steamship, etc. Lists shipping schedules and destinations.

Table with columns: Avis de Successions, etc. Lists various notices and legal announcements.

National Realty Co. ANNONCE JUDICIAIRE. No 1,450, Dossier Probatif, 13me Cour Judiciaire de District, Paroisse de Rapides. AVENUE GENTILLY UNE OCCASION RARE "Lund Tract" Six (6) Arpents de Face, Sept (7) Arpents de Largeur dans le Fond, Vingt (20) Arpents de Profondeur. 120 Arpents ou à peu près 100 Acres Américains. La Plus Haute Terre de la Ville, Entourée, et la Meilleure Etendue pour Développement, à Petite Distance de Lignes de Chars.

N. J. Clasi, Albert Paul. Propriété de Choix du Deuxième District. JOI I COTIAGE DOUBLE Encourager des rues Ste-Anne et Lopez, Et le joli Emplacement de Commerces et Résidences avec deux lots de terre, No 3122 rue Ste-Anne.

PAR CHARLES ROTH, Encanteur-Ba... Tracé pour avoir après la ville de la Nouvelle-Orléans pour appropriation légale par ladite corporation ou portion de terre de ladite ferme ou étendu de terre pour fouiller en cas de travail et pour dommages à la propriété résultant de ladite excavation.

Peter J. Killen et als v George Killen... No 4903 RUE BARONNE, Knochigore de la R. de Bo-laux Occupée par ladite corporation ou portion de terre de ladite ferme ou étendu de terre pour fouiller en cas de travail et pour dommages à la propriété résultant de ladite excavation.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Emiliano Martinez. OUV CIVILE DE DISTRICT pour la parois d'Orléans. No 96,793 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ont ou peuvent avoir des droits sur les biens de ladite succession.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph Davy. OUV CIVILE DE DISTRICT pour la parois d'Orléans. No 97,865 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ont ou peuvent avoir des droits sur les biens de ladite succession.

LISTE DES FRANÇAIS

Recherchés par le Consulat de France A LA NOUVELLE-ORLEANS. 522 rue Bourbon.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Sarah Irene Seale. OUV CIVILE DE DISTRICT pour la parois d'Orléans. No 96,795 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ont ou peuvent avoir des droits sur les biens de ladite succession.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mary Westcott. OUV CIVILE DE DISTRICT pour la parois d'Orléans. No 97,245 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ont ou peuvent avoir des droits sur les biens de ladite succession.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Simon Janchaux. OUV CIVILE DE DISTRICT pour la parois d'Orléans. No 96,508 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ont ou peuvent avoir des droits sur les biens de ladite succession.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Paul A. Meyer. OUV CIVILE DE DISTRICT pour la parois d'Orléans. No 96,395 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ont ou peuvent avoir des droits sur les biens de ladite succession.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Simon Janchaux. OUV CIVILE DE DISTRICT pour la parois d'Orléans. No 96,508 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ont ou peuvent avoir des droits sur les biens de ladite succession.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Simon Janchaux. OUV CIVILE DE DISTRICT pour la parois d'Orléans. No 96,508 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ont ou peuvent avoir des droits sur les biens de ladite succession.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charles Héloïse. OUV CIVILE DE DISTRICT pour la parois d'Orléans. No 96,508 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ont ou peuvent avoir des droits sur les biens de ladite succession.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Simon Janchaux. OUV CIVILE DE DISTRICT pour la parois d'Orléans. No 96,508 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ont ou peuvent avoir des droits sur les biens de ladite succession.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Simon Janchaux. OUV CIVILE DE DISTRICT pour la parois d'Orléans. No 96,508 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ont ou peuvent avoir des droits sur les biens de ladite succession.

Feuilleton DE L'ABEILLE DE LA N. O. LE SAPHIR ROUGE GRAND ROMAN INEDIT PAR JACQUES BRIENNE PREMIERE PARTIE DE L'AMOUR AU CRIME XI Suite. Une aversion grandissante lui dénotait pour cette femme qui

allait sans doute employer, par tous les moyens, à découvrir le coupable, pour cette femme qu'il avait trahie et bafouée et qui, dédaigneusement, sans lui avoir jamais pardonné, le laissait puiser dans son coffre-fort, payant ainsi en silence la tranquillité et l'indépendance qu'elle avait exigées pour consentir à demeurer à son foyer. Maurice Dormeuil vivait dans une opulente oisiveté. Il ne fréquentait plus la fabrique; il faisait faire les devoirs tout ce qu'il était chargé par des articles besogneux. Homme sans moralité, vif pour dépourvoir de écrapules, il n'avait même pas conscience de sa dégradation. Vivre avec l'argent de sa femme, n'était ce pas bien porté dans le monde? Et en cela n'était il pas semblable à tant de ces gentilshommes, de ces gels compagnons qui affectent de porter au plus haut point le souci de l'honneur, et qu'il couloyait à son corset et à la salle d'armes? Reconnu dans la voiture, Dormeuil commença à reconstruire sa grande partie son assurance. N'y était-il pas forcé, d'ailleurs? Il était bien décidé à jouer serré. Il mettait de l'ordre dans ses idées; il se fortifiait contre toutes les surprises possibles, venant soit de Lina soit d'ailleurs. Il avait vaincu le tremblement nerveux qui l'agitait depuis son

réveil. De sorte qu'il fit une contenance très passable devant les magistrats qui se trouvaient là à son arrivée. Il paraissait très affecté, pour un beau fils, il donnait l'impression d'un homme sincèrement remué. Une effusion plus visible et semblait excessive. Mais son attitude, son trouble, son émotion tempérés par un effort apparent lui valurent au contraire de grandes sympathies. — Le genre de la victime est parfait, déclara le juge d'instruction. C'est d'ailleurs un homme charmant; je le connais depuis longtemps. Le procureur de la République et le commissaire approuvèrent sans restriction. Jusqu'à l'histoire de la découverte de son cadavre, les choses allaient bien. Dormeuil renouait à l'espérance; il se rendait compte que personne ne songerait à l'accuser, s'il ne survenait rien de nouveau. Et son plomb naturel, reprenant le dessus, lui rendait tous ses moyens, et même un peu de sa dévouabilité habituelle. Toute son attention et toute sa présence d'esprit étaient concentrées sur lui-même. Il ne discernerait que bien vaguement l'attitude et les gestes de Valentine. La douleur même, si profonde et si navrante, de sa femme ne l'ébranlait pas. Elle s'était éva-

nuée devant le cadavre de son père. Et on avait dû lui faire prendre de force une potion calmante. Maurice se réjouissait presque de cet état, car Valentine occupait l'attention de tous, et pendant ce temps-là on ne cherchait pas à l'observer lui-même. Ensuite, ce qui le rassurait le plus, c'était l'absence de Lina. Elle ne se montrait pas, ce qui lui fit comprendre que la jeune femme lui obéissait complètement. Habilement, il se fit étudier l'invitation d'assister à la mise en bière. Et au fur et à mesure qu'on entendait les serviteurs, qu'on relevait les détails surprenants, il se disait avec une joie grandissante: — Rien, rien! Il n'y a aucune charge contre moi. Mais quand on le pria d'examiner le mystérieux trouvaillé de Pierre Marty, tout de suite il fut la sensation d'un péril. Pourtant, ce n'est, il ne le connaissait pas, il ne l'avait vu en aucune main de femme. Il n'avait jamais vu non plus le portecarte et l'écrivain de lettres lui était inconnu. Mais tandis qu'il les lisait, ses yeux étaient tombés sur la baguette de saphir que déjà M. Bartrand lui tendait. Une seconde il se demanda où il avait vu cette pierre royale. La question du procureur de la République précisa ses souve-